

Du mercredi 8 septembre 2021
A 20 heures – salle polyvalente

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
01/09/2021	01/09/2021	15	13	14
L'an deux mil vingt et un, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<p><u>Étaient présents</u> : Monsieur Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, Mme Claude CHERON, Mme Mélanie TROUILLET, M. Jean BRIERE, Mme Danielle BERTHEAS, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Emmanuel THIMONT, M. Frédéric SILLE, M. Jean-Paul FABRE, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie PIOT</p> <p><u>A donné pouvoir</u> : M. CANET Gilles a donné pouvoir à M. GASNIER</p> <p><u>Absente</u> : Mme Audrey MONTAJAULT</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Danielle BERTHEAS</p>		

Le procès-verbal du 30 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que trois délibérations sont à ajouter à l'ordre du jour : il s'agit :

- URBANISME – DPU – parcelle C 684
- URBANISME – DPU – parcelles B386, B 657 et B690
- FINANCES – fixation du tarif du livre du Four à chanvre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- URBANISME – DPU – parcelles cadastrées A 700, A 861, A 864, A 867 et A 869
- URBANISME – DPU – parcelle C 684
- URBANISME – DPU – parcelles B386, B 657 et B690
- FINANCES – fixation du tarif du livre du Four à chanvre
- URBANISME – bien sans maître – rue de champagne et rue de gratay
- FINANCES – frais élections 2021
- JOURNEE CITOYENNE 2021 – suivi de la manifestation et des préparations des différents ateliers
- BANQUET DES ANCIENS – préparatif du repas
- EXTENSION DU RESEAU E.U. – réunion d'information
- Informations et questions diverses.

2021-044	URBANISME – DPU - parcelles cadastrées A 700, A 861, A 864, A 867 et A 869
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 13 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la demande par lettre recommandé avec avis de réception en date du 23 juillet 2021 de Maitre Frédéric TERMEAU, d'une déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,
 Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone UBa du Plan Local d'Urbanisme,
 Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur les parcelles A 700, A 861, A 864, A 867 et A 869.



2021-045	URBANISME – DPU - parcelle cadastrée C 684
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 13 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la demande déposée en mairie en date du 7 septembre 2021 de Maitre Bénédicte NOEL, d'une déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,
 Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,
 Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de cette parcelle,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle C 684.



2021-046	URBANISME – DPU - parcelles cadastrées B 386, B 657 et B 690
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 13

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la demande envoyée par courriel en mairie en date du 7 septembre 2021 de Maitre TESSIER Claire, d'une déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,
 Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,
 Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles,

Mme Poisson Amélie ne peut prendre part au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur les parcelles B 386, B 657 et B 690.



2021-047	URBANISME – bien sans maître – rue de champagne et rue de gratay
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 13 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu la délibération n°2021-006 du 20 janvier 2021 autorisant les démarches permettant de confirmer que les parcelles susnommées sont sans maître.
Vu l'arrêté n°2021-065 du 1^{er} février 2021 portant sur le constat de bien sans maître 16 rue des champagnes (A370) et chemin de gratay (A362),
Vu la parution en date du 4 février 2021 sur les journaux Ouest-France et Le Maine Libre,
Vu qu'au terme des 6 mois de publicité, le propriétaire ne s'est fait connaître, n'y ne s'est manifesté,
Considérant que le conseil municipal peut décider l'incorporation du bien dans le domaine communal,
Considérant que le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à constater par arrêté municipal l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser l'incorporation du bien dans le domaine communal,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à établir un arrêté de constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2021-048	ELECTIONS frais d'élections régionales et départementales 2021
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 13 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu la participation d'un agent administratif lors des élections régionales et départementales qui ont eu lieu les 20 et 27 juin 2021,
Vu que l'Etat a versé à la collectivité la somme de 454,52 euros :

- 227,26 € participation élections régionales 2021
- 227,26 € participation élections départementales 2021

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil municipal accordent à Monsieur le Maire de verser la somme de 454,52 € à l'agent administratif ayant préparé et participé au dépouillement lors de ces élections,
Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 454,52 € à l'agent administratif ayant préparé et participé au dépouillement lors de ces élections.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,



2021-049	FINANCES Tarif vente du livret du four à chanvre
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu qu'une commande 250 livres du four à chanvre a été éditée,
Considérant qu'une partie (environ une centaine) a été offert aux donateurs, élus, institutions, entreprises, invités lors de l'inauguration du 4 septembre 2021,
Considérant qu'il reste plus d'une centaine de livres du four à chanvre,
Considérant que la commune peut mettre en vente ce livre aux personnes intéressées,
Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à fixer le tarif de ce livre,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le tarif du livre à 5,00 € le livre ;

Article 2 : que les fonds seront versés sur le budget CCAS de la commune de St Ouen de Mimbé ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,



JOURNEE CITOYENNE Samedi 25 septembre 2021
--

Le conseil municipal confirme les ateliers qui sont retenus pour cette journée.
A savoir que les ateliers 2 et 3 sont annulés pour manque de bénévoles.
Une relance pour rappel sera mise en place sur le stand lors de la fête de la patat' du 11 septembre 2021.



BANQUET DES ANCIENS Dimanche 17 octobre 2021
--

Le banquet des anciens est confirmé. Il aura lieu le dimanche 17 octobre 2021.
Il sera demandé le Pass Sanitaire.



EXTENSION RESEAU E.U. Quartier Mimbé, la chaussée, les maisons neuves, la rochette et la touche

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a engagé un bureau d'études pour poursuivre le projet.
Il est proposé de contacter Agetho conseils.
Une réunion d'information est fixée le 5 novembre 2021 à 20 heures – salle des fêtes de St Ouen de Mimbé.



Informations et questions diverses

Autorisation du droit des sols : L'instruction des dossiers est déposée auprès du Pays du Mans.
Depuis 6 mois, certains dossiers sont rejetés au niveau juridique du à un PLU contraignant.

Fête de la patat' du 11 septembre 2021 :
Prévoir un endroit pour stocker le surplus de pommes de terre

Accueil des nouveaux habitants sur la commune :

Environ une cinquantaine de familles se sont installées depuis les derniers vœux du Maire.
Une proposition de pot d'accueil est programmée le 19 novembre 2021.

Locataires du site Pierre Morin : Une note de service sera envoyée auprès des locataires pour rappel du règlement du site.

Restauration scolaire : aucun impayé sur l'année 2020 – 2021.

Entreprise Lochard Beaucé : vont effectuer les travaux

Site Pierre Morin – RD 108 : le service des routes de l'ATD du conseil départemental vont effectuer le goudronnage de la rue de Fresnay.

Eoliennes : pas de nouvelles pour le moment sur les études. Le mât a été démonté.

Rue des pâtures : travaux sur la conduite d'eau pour un raccordement adapté au 7 rue des pâtures.

Problème de vitesse sur la commune : Certains élus ont remarqué que des voitures traversent la commune à vive allure.

CCHSAM – service ordures ménagères : les poubelles ne sont pas ramassées chez certains administrés de la commune.

Commission Voirie : il est nécessaire de prévoir une prochaine réunion voirie. En effet, les sujets seraient : le stationnement sur la place, le passage des deux roues sur les passerelles, le stationnement devant le salon de coiffure, la placette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.